

DECISION DU PRESIDENT.CA 017-2019

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Demande de tarifs du Centre Jean Bodin

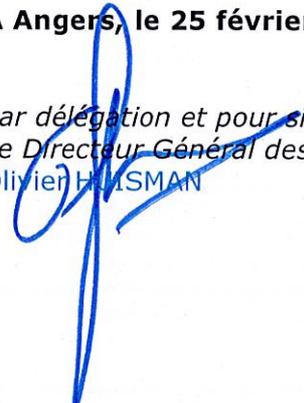
Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver les tarifs pour le repas du colloque « À la recherche du PLU patrimonial » des 16 et 18 juin 2019.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 25 février 2019

*Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN*



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **4 mars 2019**

FICHE DE DEMANDE DE PAIEMENT EN LIGNE

PHASE 1- INITIATION DE LA DEMANDE

Composante/Service/Laboratoire : **Centre Jean BODIN**Objet de la recette : **Repas colloque «   la recherche du PLU patrimonial »**Nature de la recette : ponctuelle p riode concern e : **17 et 18/06/2019**. PermanenteR f rence du paiement Paybox : **911EA20-ANR16PLU**Tarif (s) unitaire (s) : **30 **

- Date de vote par l'instance d lib rative (conseil de laboratoire CJB) 23/01/2019

Informations financi res :

Centre Financier : **Centre Jean BODIN 911EA20**.N  EOTP (le cas  ch ant) **ANR 16 PLU**Date souhait e de mise en ligne du formulaire : **d s Mars 2019**Fait   **Angers**, le 13/02/2019

Centre Jean Bodin
Recherche juridique et politique
Facult  de droit, d' conomie et de gestion
13, all e F. Mitterrand - BP 13633
49036 ANGERS CEDEX 01
T l 02 41 96 21 45 - Fax 02 41 96 21 96

Signature et cachet du demandeur

Envoi au SERVICE-COMPTABILITE@LISTES.UNIV-ANGERS.FR

 **Envoi   la cellule institutionnelle pour la validation des tarifs par le Pr sident (jusqu'  9 999   HT) ou le Conseil d'Administration (  partir de 10 000   HT)*.**

***sur proposition pr alable des instances d lib ratives (conseils, commissions...). cellule.institutionnelle@listes.univ-angers.fr**

 **Pour les colloques, au pr alable faire valider le budget par la DAF (Nathalie Rouanne).**

 Accord

PHASE 2- VISA DE L'AGENCE COMPTABLE

Rs

Visa du :/...../.....

PHASE 3- INTERVENTION DE LA DDN

Pour mise en ligne du formulaire d'inscription.

fua@contact.univ-angers.fr

